



**La date butoir pour le Plan National de Régularisation des Etrangers en situation migratoire irrégulière (PNRE) approche. Plusieurs migrants/migrantes haïtiens ayant déjà soumis leurs dossiers attendent depuis plus de quatre mois leurs documents. Les règlements ont prévu 45 jours pour l'étude des dossiers. Parallèlement, les vagues de rapatriements se poursuivent à la frontière haïtiano-dominicaine.**

Marckenson, spécialiste en Génie Industriel, vit depuis 6 ans en République Dominicaine. Ce jeune Haïtien de 29 ans travaille à San Pedro de Marcoris dans une compagnie dominicaine du nom de « Alambres Dominicanos », communément appelé Aldorca. Désireux de se conformer au PNRE, il déploie tous ses efforts pour fournir les documents exigés, notamment son passeport, un certificat d'étude, un certificat de bonne vie et mœurs, des factures, etc. Bref tout ce qui peut justifier : la détention d'une fiche scellée du ministère dominicain de l'Intérieur et de la Police qui confirme son dossier est complet.

Écrit par HPN

Lundi, 24 Novembre 2014 15:19

---

Pourtant, loin de cela, les autorités dominicaines n'hésitent pas à rouler le ressortissant haïtien dans la farine, prétextant que son dossier n'est pas complet. « Je suis à mon troisième voyage au ministère. Des représentants dominicains me disent qu'on analyse encore mes documents. Or, cela fait déjà quatre mois et ils n'arrivent pas à finaliser leur analyse. La dernière fois, ils m'ont dit de fournir certaines informations soi-disant manquantes: le numéro de mon passeport ainsi que le certificat d'étude réalisée en République Dominicaine. Alors que ces documents étaient inclus dans mon dossier déposé depuis le 2 juillet 2014.

« Ce programme est un véritable simulacre. Le gouvernement dominicain n'a nullement l'intention de régulariser le statut migratoire des ressortissants/es haïtiens. », fustige Marckenson qui témoigne que plusieurs de ses amis/es sont dans cette même situation.

Le GARR constate qu'effectivement, en plus de la lenteur critiquée dans l'analyse des dossiers, la fiche émanant des autorités dominicaines ne garantit pas à son possesseur un aboutissement favorable à sa régularisation ni la protection contre le désir altéré des autorités migratoires dominicaines de poursuivre avec les rapatriements illégaux. Plusieurs migrants/migrantes en dépit de la détention de la fiche qui signifierait qu'un processus de régularisation de leur statut est entamé sont quand même rapatriés.

Le 14 novembre 2014, le GARR a enregistré 14 ressortissants-es haïtiens rapatriés-es au portail frontalier de Belladère/Elias Piña. Parmi ces rapatriés venant de la localité de San Juan, de la République Dominicaine, quatre avaient en leur possession la fiche remise suite au dépôt de leurs dossiers par le ministère dominicain de l'Intérieur et de la Police.

« Bien que nous ayons présenté la fiche aux agents dominicains, ils nous ont quand même rapatriés en nous disant qu'ils n'ont jamais entendu parler d'un quelconque plan de régularisation. », avaient raconté les rapatriés/es à un animateur de l'institution basé à Belladère, une commune du Département du Centre.

Le bureau régional du GARR a recensé pour les deux derniers mois qui précèdent celui de novembre 2014 un total de 652 rapatriés/es dont 572 hommes, 67 femmes et 14 enfants. Du nombre de ces rapatriés-es, plusieurs avaient déclaré que des agents de la migration dominicaine auraient déchiré leur fiche prouvant qu'ils ont entamé le processus de régularisation de leur statut. Ce qui les empêche maintenant de poursuivre le processus une fois expulsés du territoire dominicain.

Soulignons que plusieurs organisations des sociétés civiles dominicaine et haïtienne, dont le GARR avaient demandé au gouvernement dominicain de suspendre les rapatriements des migrants/migrantes haïtiens, considéré comme une étape importante à la réussite du PNRE. Faut-il rappeler aussi, suite à une mission d'observation du PNRE réalisée du 5 au 8 août 2014 par l'institution, plusieurs anomalies relatives au déroulement de ce plan avaient été soulevées, telles que: exigences démesurées dans la fourniture des documents, délai imparti trop court et inaccessibilité pour la majorité des migrants /es haïtiens.

Texte :Garr et Photo :El Nacional